



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2022 553

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES  
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**ZONE INDUSTRIELLE DE RUITZ - EXTENSION NORD (PHASE RACCORDEMENT AU  
RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS  
DECISION MODIFICATIVE**

Vu la décision n° 2022/026 en date du 4 février 2022, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'une convention avec la société ENEDIS dont le siège social est situé à Paris La Défense Cedex (92079), 34 place des Corolles, ayant pour objet le raccordement au réseau électrique de la Zone Industrielle de Ruitz – Extension nord (phase 1), pour un montant de 202 344,61 € HT,

Considérant que suite à l'implantation de l'entreprise Corning sur le site, une augmentation de puissance et un nouveau cheminement du réseau HTA ont été demandés à la société ENEDIS,

Considérant qu'à cet effet, il convient de modifier la décision sus mentionnée pour porter le montant à 233 475,87€ HT.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de conclure toute convention ou contrat avec les gestionnaires de réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz, d'eau potable, de télécommunications, les fournisseurs d'énergie et la FDE62 en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, ayant pour objet l'installation de ces réseaux, le versement de participations financières et l'établissement des conventions de servitude correspondantes.

**Le Président,**

**DÉCIDE** de modifier la décision 2022\_026 en date du 4 février 2022 relative à la signature d'une convention avec la société ENEDIS dont le siège social est situé à Paris La Défense Cedex (92079), 34 place des Corolles, ayant pour objet le raccordement au réseau électrique de la Zone Industrielle de Ruitz – Extension nord (phase 1) avec une augmentation de puissance et un nouveau cheminement de réseau HTA suite à l'implantation de l'entreprise Corning, pour un nouveau montant qui s'élève à 233 475,87 € HT, soit 280 171,04 € TTC.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ...1.8. AOUT 2022

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 19 AOUT 2022

Et de la publication le : 19 AOUT 2022

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel